

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 24 JUIN 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 4

Absents : 0

Date de convocation : 18 juin 2021

Date d'affichage : 18 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck

Étaient représentés : GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) - RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à MAGNIN Carine) - BAILLY Béatrice (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à MARTIN Jean-Marie)

Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 21-06-081

Objet : Baux Commune de Valloire – Télédiffusion de France (TDF)

Rapporteur : Natacha Rivas, adjointe au maire.

TDF, anciennement Télédiffusion de France, entreprise du secteur numérique, dispose de trois sites radioélectriques sur le territoire communal respectivement Fort du Télégraphe, Poingt Ravier et l'altisurface de Bonnenuit.

Les infrastructures déployées par TDF sur nos terrains a permis aux opérateurs de téléphonie mobile d'étendre leur couverture et de répondre ainsi aux objectifs gouvernementaux.

Dans la mesure où ces investissements doivent pouvoir s'inscrire dans la durée, TDF aux fins de pérenniser sa présence au-delà de la durée des baux initiaux en présence, sollicite la signature de nouveaux contrats pour une durée de vingt ans.

Après échanges avec nos services, de nouvelles offres financières ont été négociées que je vous présente désormais :

1. Location de la parcelle cadastrée section A n°53, site dit de Saint-Michel de Maurienne – Fort du Télégraphe
 - Loyer actuel 2021 : 10 400 €
 - Nouvelle proposition de bail de 20 ans : 30 400 € soit part fixe de 19 000 € + part TNT par multiplexeur de 750 € + part variable par opérateur de 2300 € soit à date : 19 000 + 6 X 750 + 3 X 2 300 = 30 400 €

Envoyé en préfecture le 25/06/2021

Reçu en préfecture le 25/06/2021

Affiché le 25/06/2021

ID : 073-217303064-20210624-21_06_081-DE



2. Location de la parcelle cadastrée section L n° 1007, site dit de Valloire 1 - Poingt Ravier
 - Loyer actuel 2021 : 4 700 €
 - Nouvelle proposition de bail de 20 ans : 15 050 € soit part fixe de 9 000 € + part TNT par multiplexeur de 750 € + part variable par opérateur de 2 300 € soit à date : $9\,000 + 5 \times 750 + 1 \times 2\,300 = 15\,050$ €
3. Location de la parcelle cadastrée section G n° 1482, site dit de Valloire 2 - Altiport
 - Loyer actuel : 3 288 €
 - Nouvelle proposition de bail de 20 ans : 800 € soit part fixe de 800 € + part variable par opérateur de 2 300 € soit à date : $800 + 0 \times 2\,300 = 800$ €.

A l'issue des négociations menées avec TDF, la collectivité est donc susceptible d'engranger un revenu complémentaire relatif à l'exploitation de son domaine d'un montant de 27 862 € ; après le loyer dernièrement négocié avec Free Mobile d'un montant de 12 000 €, c'est donc un montant total de 39 862 € de nouvelles recettes de fonctionnement qui vont alimenter le budget principal de la collectivité.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 17 juin 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 17 juin 2021,

Où l'exposé de Madame Rivas,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- D'approuver les nouveaux baux d'une durée de 20 ans relatifs à l'exploitation de trois sites radioélectriques sur le territoire communal (Fort du télégraphe, Poingt Ravier et Altiport) par TDF et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 25/06/2021

Affichage : 25/06/2021

Valloire, le 25/06/2021

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

